

Paradoxe sur les Fenayrou

Aujourd'hui les Fenayrou vont comparaître à nouveau devant la Cour d'assises. Si j'en crois certains bruits et racontars vagues, le jury de la Seine serait mieux disposé que le jury de Seine-et-Oise, bien qu'on ne signale pas, parmi les noms des jurés parisiens, le nom de M. Carolus Duran, artiste peintre, lequel a, comme on le sait, la spécialité de peindre les jolies femmes et de sauver la tête des assassins. On se rappelle comment, après la fatale sentence prononcée contre Bistor, M. Carolus-Duran voulut bien s'évanouir devant la face auguste de l'implacable Justice, et, ayant repris ses sens, tragique et tout pâle, signer une demande en grâce, en faveur de l'homme qu'il venait de condamner à mort. Les Fenayrou n'auront pas cette chance, d'avoir sous les mains un semblable juré qui peint si bien et tombe si à propos en pâmoison; mais cela ne fait rien. On peut compter, d'après les bruits et racontars sus-mentionnés, que le jury de Paris saura, même sans M. Carolus-Duran, s'attendrir aux bons moments, et donner une leçon de clémence au jury de Seine-et-Oise, lequel n'est après tout qu'un simple jury de banlieue. Et peut-être allons-nous assister à un spectacle étrange qui prouvera, une fois de plus, [que] l'excellence de l'institution du jury, en matière criminelle, c'est de nous montrer plusieurs sortes de justice: la justice, édition de Paris, et la justice, édition de province. Il sera intéressant de savoir que tuer un pharmacien, par exemple, constitue ici un abominable crime, là un acte naturel et joyeux; que, dans les départements, pour ce faire, on vous envoie à la guillotine, et qu'à Paris on vous envoie faire un tour au Bois.

J'espère que tel sera le dénouement de cette dramatique histoire – avec un tempérament toutefois, comme disent les légistes. Et, au risque d'étonner beaucoup de gens et d'en indigner quelques autres, je vais formuler brièvement ma pensée, ainsi qu'il suit:

Il est humain, il est moral, il est philosophique que

- 1 Marin Fenayrou soit acquitté
 - 2 Gabrielle Fenayrou soit acquittée
 - 3 Lucien Fenayrou soit impitoyablement condamné à mort.
- Et je le prouve.

* * *

Marin Fenayrou est laid, il est abject, il est pharmacien, il est tout ce que vous voudriez, soit. Mais il est marié et... trompé et, à ces deux titres, il est sacré.

Fenayrou aimait sa femme avec une passion entêtée et brutale de montagnard de la Corrèze, avec même une passion hennissante de bête en rut. Il la voulait comme le cerf veut la biche, comme le lion veut sa femelle. Son amour n'était point un amour vague et compliqué de poète, l'amour d'une âme pour une autre âme, l'aspiration d'un rêve vers un idéal. C'était l'amour d'un corps pour un autre corps, amour obsesseur et sauvage dont les baisers ont des morsures, dont les caresses s'impriment sur la peau en raies sanglantes. Un homme vient qui lui voler cette femme, sa femme. Ce corps qui est à lui, à lui seul, un autre en possède les joies; cette chair, marquée par ses déchirures, et meurtrie par ses étouffements, un autre en partage les frissons et les spasmes !

Voyons, monsieur, un brigand, la nuit, s'introduit chez vous et vous vole votre argent: on le condamne aux travaux forcés; il tue votre femme, on le condamne à mort. Si au lieu de la tuer, il vous la prend, ce qui est plus criminel, on lui sourit, on le regarde avec envie, et par acquit de conscience, en l'excusant presque, on lui octroie huit jours de prison. Y a-t-il vraiment, je vous le demande, juste proportion dans le châtement de ces deux crimes? Vous me direz, Monsieur, que la loi permet au mari trompé de tuer sa femme. Et puis après? Et s'il ne veut pas la tuer, ce mari, car il est bien libre, n'est-ce pas? S'il la veut vivante et non morte. Si c'est sa femme, sa femme seule qu'il veut sur la terre? ... Il peut aussi tuer l'amant, n'est-il pas vrai? La belle affaire de tuer un homme, comme cela, tout d'un coup, avec un couteau ou une balle de pistolet, sans le faire souffrir, un homme qui vous a infligé la plus épouvantable souffrance; sans le torturer, un homme qui vous a fait subir les plus horribles tortures. Là encore, la vengeance est-elle en raison de l'offense? Non.

D'abord Fenayrou savait-il qu'Aubert le trompât? [sic] Cela n'est pas prouvé. Mais j'admets qu'il ne l'ignorât point. De quel droit le jugez-vous complaisant et ignoble? Savez-vous ce qui s'est passé dans ce cerveau et dans cette âme – oui, monsieur, dans cette âme, car la douleur donne une âme à ceux qui n'en ont point – entre le moment où il connut, je ne dirai pas son déshonneur – car là où il y a de l'amour, il n'y a plus d'honneur – mais l'écroulement de sa vie de bête possédée, et le moment où il tua le misérable qui lui avait pris la seule chose au monde dont il eût du plaisir et de la joie? Avez-vous pénétré dans ces mystères et dans ces douleurs du coeur de l'homme? Avez-vous compté une à une les larmes de sang qu'il a peut-être versées, ce Fenayrou, les angoisses qui lui ont tenaillé sa chair et son coeur, les oppressions, les affolements et les hurlements de ses nuits? Avez-vous réfléchi à cette effroyable situation d'un être vivant qui sait que la femme qu'il aime se prostitue à d'autres qu'à lui, et qui, sans cesse, à toutes heures, à toutes minutes, est poursuivi, harcelé par cette vision terrible, et qui ne peut pourtant pas s'arracher à cet amour qui le hante et qui le brûle et qui lui fait chercher, avec une volupté horrible de damné et une sombre exaltation de martyr, les baisers de l'autre à côté de ses baisers à lui, l'odeur de l'autre dans son odeur à elle?

On m'a raconté qu'aux Antilles, un homme, un jour, surprit sa femme dans les bras d'un amant. L'homme était grand et fort, l'amant était petit et faible. Celui-ci implora la pitié de celui-là.

– Tu vas mourir, lui fut-il répondu, mais comme je le veux, lentement, et en souffrant comme tu m'as fait souffrir. Voilà trois jours et trois nuits que je te guette. Pendant ce temps mes cheveux ont blanchi et tu as tué mon âme. Pendant trois jours et trois nuits, les tiens se hérissent d'horreur, et je tuerai ta chair. Elle se tordra dans les tourments, comme mon âme s'est tordue dans la douleur. Mais Dieu n'est pas juste, car c'est toi qui auras le moins souffert.

Il attachait le petit homme au pied du lit profané. Puis il alla chercher des tenailles et des pinces. Puis, pendant trois jours et trois nuits, avec de lents et calmes raffinements de férocité, un à un, il lui arracha tous les ongles de ses mains, et tous les ongles de ses pieds. Le troisième jour, comme l'homme l'avait juré, le petit amant mourut, n'ayant plus la force de souffrir.

L'homme était dans son droit de mari trompé. Toutes les vengeances de maris, si cruelles et sauvages soient-elles, nous apparaissent respectables et saintes.

Fenayrou, lui, s'est montré débonnaire envers Aubert. Il n'est point fait pour les fortes haines et les besognes grandioses. Il pouvait mettre dans sa vengeance plus de lenteur calculée, plus de férocité ingénieuse et patiente. Il pouvait, pendant de longs mois, empoisonner la vie de l'homme qui l'avait si cruellement trompé, troubler son sommeil par des terreurs et d'affreux soupçons. Il pouvait le tuer petit à petit, goutte à goutte, comme l'on boit une liqueur exquise. Au lieu de cela, il l'assomma d'un coup de marteau, et quand l'amant est tombé, étourdi, paternellement il lui larde le coeur de mesquins coups de canne à épée. Fenayrou n'est, au fond, qu'une âme naïve, trembleuse et ignorante, car il n'a point usé des droits que lui donnaient la morale, l'humanité et la philosophie.

Quant à Mme Fenayrou, son cas me paraît encore moins compliqué. Elle est femme, c'est toute son excuse.

Je m'étonne, qu'en ce temps dit de lumière et de progrès scientifiques, il se rencontre encore des braves gens assez peu psychologues pour penser à faire des lois pour les femmes. Songe-t-on à inventer des lois pour les tigres? Reproche-t-on au tigre d'être une bête féroce? Et l'idée est-elle venue à quelqu'un de s'indigner parce qu'un tigre, dans une forêt, se sera tapi dans des broussailles, et qu'il aura bondi sur un cerf buvant tranquillement l'eau des sources? Gabrielle Fenayrou est allée au crime, comme le tigre va au cerf, poussée par son instinct de férocité inconsciente. Elle est irresponsable du sang qu'elle a versé, comme le félin de la mort de la bête. Elle est douce et calme et propre et luisante, – vous l'avez vue, – comme la panthère au repos est repue, qui se lustre les pattes d'un coup de langue, et qui lèche lentement et sans faim des débris d'os sanglants, épars autour d'elle. Comme elle, elle a des paresse charmantes et de jolis étirements, et elle ronronne comme elle, les griffes repliées, l'oeil vague, le ventre au soleil, parmi les carcasses de ses victimes qui pourrissent dans l'herbe foulée. Elle a tué, comme elle a trompé – sait-elle pourquoi? Non. Elle obéit à son instinct de femme qui est de tromper toujours, et de tuer toujours, sinon des corps au moins des âmes. Gabrielle Fenayrou aussi est sacrée, car en la condamnant, c'est toutes les femmes qu'on condamnera. Seul son mari a sur elle le droit de vie ou de mort, parce qu'elle

lui appartient, à lui seul, comme le chat, comme le chien, comme toutes les bêtes de la ménagerie domestique. Fenayrou a épargné sa femme. Le justicier qui a puni le criminel a fait grâce à la criminelle. La loi ne peut que s'incliner devant cet arrêt et respecter ce châtement et ce pardon.

Il est un coupable, un seul dans toute cette affaire, contre lequel la loi doit se montrer impitoyable et l'opinion publique sans merci. Ce coupable c'est le frère, c'est Lucien Fenayrou. Lui seul est assassin, quoiqu'il n'ait tué personne et que ses mains soient vierges de sang. Mais il est entré dans ce drame intime qui ne le regardait pas. Il s'est rendu complice d'un meurtre – un acte de justice, il est vrai, tant que cet acte n'était accompli que par le mari – mais qui pour lui se transforme en un assassinat vulgaire et sans excuse. Il n'avait pas été trompé, lui, il n'avait aucune vengeance à exercer. Il n'avait pas hurlé sous la douleur, et pendant des nuits sans sommeil, il ne s'était pas cogné la tête aux murs de sa chambre. Le seul dilettantisme l'a poussé au crime. C'est pour son plaisir personnel, ou dans un intérêt de famille très mal entendu, qu'il a permis qu'Aubert fût mis à mort. Il doit être puni, comme les deux autres doivent être acquittés.

Octave Mirbeau, *Le Figaro*, 12 octobre 1882